

**DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2020-2029
PHASE 2**

1. Référence : (i) Pièce [C-RNCREQ-0103](#), p. 15.

Préambule :

(i) « *Le prix de l'électricité du réseau a un effet important sur l'analyse présentée — plus il est élevé, plus les scénarios de raccordement sont désavantagés. Le graphique ci-avant suggère que l'analyse présentée sous-estime les prix d'achat de l'électricité du réseau de façon importante.*

Cela dit, le choix de baser l'analyse sur les « coûts évités à long terme » fixés dans le Plan d'approvisionnement devrait aussi être remis en question. Depuis 2006, les coûts évités à long terme du Distributeur se basent sur les prix selon son dernier appel d'offres — en l'occurrence, et depuis longtemps, des appels d'offres d'énergie éolienne. Cette valeur est utilisée parce qu'elle fournit une estimation du prix du prochain appel d'offres. Or, la Régie n'a jamais précisé — et n'a jamais été invitée à préciser — que le prix de l'appel d'offres de 2013, majoré de 2 % par année, fournit une approximation adéquate des coûts d'acquisition de l'énergie par le Distributeur pour les prochains 45 ans.

Il s'agit d'une prémisse commode pour le Distributeur, mais non justifiée. Prévoir les coûts d'achat d'électricité du Distributeur sur 45 ans est un défi majeur. Un défi de cette ampleur ne saurait être escamoté en utilisant une donnée dont la seule vertu est qu'elle soit commodément identifiable.

Ainsi, nous soumettons que les prévisions du Distributeur à cet égard sont hautement hasardeuses et sans fondement solide. Cette fragilité de l'analyse devrait mener à des réserves quant aux économies que le scénario S-3 permettrait d'atteindre. » [nous soulignons] [note de bas de page omise]

Demande :

1.1 Veuillez préciser quelle méthodologie privilégie le RNCREQ pour établir les prévisions du prix de l'électricité afin de ne pas en sous-estimer ou surestimer les prix d'achat.